

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JUST-EN-CHEVALET**  
**DU**  
**VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008**

**Les quinze membres du Conseil Municipal sont présents**

**OBLIGATION DE DEPOT DE DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Le nouveau Code de l'Urbanisme n'exige pas une déclaration préalable à l'édification des clôtures d'habitation. Il donne cependant la possibilité aux conseils municipaux d'exiger cette déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal. Le conseil vote à l'unanimité la nécessité de soumettre toute construction de clôture aux formalités relatives à la déclaration préalable.

**ELABORATION DU P.L.U. / ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE : CONSULTATION DES BUREAUX D'ETUDES**

L'étude d'impact environnementale est une pièce indispensable, constitutive du plan local d'urbanisme du fait de la situation de la Commune en zone Natura 2000. Pour la réalisation de cette étude, c'est la DIREN qui établit en collaboration avec la municipalité le cahier des charges. Celui-ci sera ensuite adressé à des bureaux d'études spécialisés pour mise en concurrence. Il est important de noter que le prestataire retenu pourra utiliser les conclusions d'une étude réalisée par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine relative aux zones humides, aux écrevisses à pattes blanches et aux moules perlières. Le principe de cette consultation est adopté à l'unanimité.

**TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE**

❖ **DESIGNATION DU COORDINATEUR SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE**

En application de la loi n° 93-1418, de ses décrets d'application modifiant les dispositions du Code du Travail, il a été nécessaire de consulter des cabinets exerçant les missions du CSPS. Il s'agit entre autre de gérer les risques liés à la coactivité entre les entreprises qui auront la charge de réaliser le chantier. Le mieux-disant, SA3E, est désigné à l'unanimité.

❖ **APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRENEURS**

Présenté par les services de la DDE, accepté à l'unanimité sur un estimatif de travaux s'élevant à 117.000 € HT. Le mur d'enceinte est prévu en béton. Une réflexion sera menée ultérieurement quant à son parement.

**ASSAINISSEMENT « LA CROIX VALLIER » : EXAMEN DU PROJET DE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRENEURS**

Il s'agit de mettre en séparatif le réseau d'assainissement et de rejeter les eaux claires à la rivière afin de décharger la station d'épuration.

La participation de l'Agence de l'Eau est à ce jour hypothétique, les dossiers étant étudiés au cas par cas, lorsque ceux-ci sont totalement finalisés. Celle du conseil général est acquise.

De ce fait, considérant une estimation des travaux de 190.000 € HT, on peut attendre une recette minimum de 66.500 € ou maximale de 114.000 €.

Le projet de dossier de consultation des entrepreneurs établi par la D.D.A.F. est examiné et requiert l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Nota : d'autres travaux ayant le même objectif vont être à prévoir avant la construction d'une nouvelle station d'épuration estimée à elle seule à ce jour à 1 million d'euros. Ces travaux sont aujourd'hui une obligation (rappel des services de l'Etat).

### **SYNDICAT DES EAUX DE LA BOMBARDE : DESIGNATION DE DEUX MEMBRES SUPPLEANTS**

Bernard MEIER et Jean-Yves MOISSONNIER ont précédemment été désignés délégués titulaires au Syndicat des Eaux de la Bombarde. Mesdames RICHARD et BARLERIN sont désignés membres suppléants à l'unanimité.

### **S.I.E.L. : RENOUELEMENT DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

La Commune avait préalablement adhéré au groupement d'achat d'électricité du département de la Loire en 2005. Le marché actuel qui se termine le 31 décembre 2009 a été contracté avec le fournisseur GEG Source d'Energie (Gaz et Electricité de Grenoble) par l'intermédiaire du SIEL. Le Conseil Municipal vote unanimement pour que la Commune adhère une nouvelle fois au groupement d'achat du SIEL.

### **APPROBATION DES ENQUETES PUBLIQUES**

Monsieur Pierre FAVIER, géomètre-expert désigné commissaire-enquêteur, a transmis son rapport faisant suite aux enquêtes publiques qui se sont déroulées du 2 au 16 octobre dernier qui portaient sur le déclassement d'une parcelle du domaine public communal dans le domaine privé communal pour aliénation à l'Allée et au Champ de Foire ; la régularisation de l'assiette d'un bâtiment vendu à un privé au Grand Chemin et au constat de désaffectation et création en remplacement d'une nouvelle partie de chemin au Grizolet.

Puisqu'aucune observation n'a été formulée, le commissaire-enquêteur donne un AVIS FAVORABLE SANS RESERVE A CHACUNE DES ENQUETES PUBLIQUES PRECITEES. Délibération prise à l'unanimité pour approuver les conclusions du commissaire-enquêteur, mettre en place les procédures, faire établir les différents actes.

### **TERRAINS COMMUNAUX CONSTRUCTIBLES : VENTE D'UNE PARCELLE A UN PARTICULIER**

Lors de la séance du Conseil Municipal du mois dernier, il était envisagé de mettre en vente deux parcelles communales près de la piscine et une parcelle Chemin Croix de Mission. Une proposition est validée à l'unanimité par le Conseil

Municipal pour une parcelle de 1.000 m<sup>2</sup> près de la piscine. Les frais de bornage sont pris en charge par la Commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

○ **Elections Prud'homales** :

Le scrutin aura lieu dans la salle rouge de la Mairie, mercredi 3 décembre 2008 de 12 H à 18 H. Quatre membres du Conseil Municipal seront présents en qualité de Président du collège « Salariés », Président du Collège « Employeurs », deux membres du bureau dans le collège « Employeurs ».

**Sainte Barbe** : l'ensemble de la Municipalité et du personnel communal sont invités le samedi 6 décembre 2008 à 11 H 30 à la Caserne des Pompiers.

○ **Visite de Monsieur Yves NICOLIN** : vendredi 30 janvier 2009 à 20 H en préambule de la séance de Conseil Municipal.

○ **Inspection télévisuelle du réseau d'assainissement** : En cours. Elle révèle différents désordres.

○ **P.L.U.** : prochaine réunion de travail sur le règlement le 12 décembre 2008 (Elus/partenaires institutionnels/bureaux d'étude)

○ **Sapins de Noël** : remerciements à Madame Félicia Bernou de Rochetaillée pour le don de deux grands sapins et Monsieur Jean-Jacques MAZAGOL pour celui du quartier des Rivières. Remerciements également à Monsieur Maurice DELORME pour les avoir mis en place.

○ **Maison de Retraite** : divers points ont été abordés pour information du Conseil.

○ **Pigeons** : de plus en plus nombreux. Une procédure est envisagée.

○ **Cours de Yoga** : une proposition sera faite à l'Association pour utiliser l'ancienne salle des Fêtes.

○ **Camping municipal** : son gérant, Monsieur ALLUT vient d'acquérir quatre équipements de qualité assimilables à des mobiles homes.

○ **Bâtiment de la Perception** : La Trésorerie Générale nous informe qu'à compter du 31 mars 2009 n'assurant plus que quelques permanences, elle sollicitera la mise à disposition d'un simple local municipal. Proposition est faite par la municipalité de partage du rez-de-chaussée de l'ex bâtiment Trésorerie entre l'A.D.M.R. (qui déménagerait pour bénéficier de locaux plus spacieux) et ces permanences Trésor Public.

Séance levée à 23 H